

CONSIGNE DE NAVIGABILITE

définie par la DIRECTION GENERALE DE L'AVIATION CIVILE

Les examens ou modifications décrits ci-dessous sont impératifs. La non application des exigences contenues dans cette consigne entraîne l'inaptitude au vol de l'aéronef concerné.

AIRBUS

Avions A319 et A320

Moteur - Vérins de portes pivotantes
des inverseurs de poussée des moteurs CFM56-5A (ATA 78)

1. APPLICABILITE :

Avions AIRBUS modèles A319-113 et A319-114, A320-111, A320-211 et A320-212, tous numéros de série listés dans le Bulletin Service AIRBUS (BS) A320-78-1020 et n'ayant pas reçu l'application de la modification 20870/P1994 en production.

La définition de l'applicabilité de la présente Consigne de Navigabilité (CN) est établie en considérant que les vérins de commande des portes pivotantes des inverseurs de poussée sont toujours installés sur leurs avions et moteurs d'origine.

Les exploitants qui auraient changé l'affectation des vérins d'un avion à un autre et qui seraient incapables de retrouver la trace de l'avion initialement équipé d'un de ces vérins devront considérer la présente CN comme applicable sur tous les avions de leur flotte.

2. RAISONS :

Dans le cadre du programme de surveillance des équipements à potentiels de fonctionnement limités, AIRBUS a mis en évidence que certains vérins de commande des portes pivotantes des inverseurs de poussée pouvaient avoir accumulé plus de cycles que le nombre qualifié.

Cette situation pourrait modifier l'intégrité du système des inverseurs de poussée par le grippage des vérins.

Cette Révision 1 apporte des précisions quant à la définition de l'applicabilité de la présente CN.

3. ACTIONS IMPERATIVES ET DELAIS D'APPLICATION :

Les mesures suivantes sont rendues impératives :

3.1. Dans les 500 vols suivant la date d'entrée en vigueur de cette CN, identifier la référence (PN) de tous les vérins de commande des portes pivotantes des inverseurs de poussée selon les instructions définies dans le BS A320-78-1020.

.../...

3.2. Remplacer les vérins de PN D23090000-4 ou inférieur, par des vérins de PN D23090000-5 ou PN D23090000-6, selon les instructions définies dans le BS A320-78-1020 :

- dans les 250 vols suivant l'identification requise en 3.1. ci-dessus, pour les vérins ayant dépassé 20 000 vols depuis neuf,
- ou
- dans les 500 vols suivant cette identification, pour les vérins n'ayant pas dépassé 20 000 vols depuis neuf.

3.3. Remplacer les vérins de PN D23090000-5 par des vérins de PN D23090000-6 avant que ces vérins n'accumulent plus de 30 000 vols, selon les instructions définies dans le BS A320-78-1020.

Aucune action ultérieure n'est requise après installation de vérins de PN D23090000-6 sur les 4 portes pivotantes des inverseurs de poussée des 2 moteurs.

REF. : Bulletin Service AIRBUS A320-78-1020
(toute révision ultérieure approuvée est acceptable).

| Cette Révision 1 remplace la CN originale 2001-361(B) du 08/08/2001.

DATES D'ENTREE EN VIGUEUR :

| **Edition originale : 18 AOUT 2001**
Révision 1 : 13 SEPTEMBRE 2003